

# Responsabilité Gestion durable Gouvernance



## Contrat d'objectifs et de performance État-ONF-FNCOFOR 2012-2016

Le contrat 2012-2016 entre l'État, la FNCOFOR et l'ONF est ambitieux. Il traduit la volonté collective de conforter la gestion des forêts publiques par un gestionnaire unique, capable de défendre l'intérêt général, d'allier les analyses et visions de court et long termes, d'articuler les enjeux internationaux, européens, nationaux et locaux, de prendre part au développement de la filière bois, tout en améliorant la performance de sa gestion.

Avec le soutien de l'État et des communes forestières, l'ONF a la volonté de relever ces défis, au bénéfice d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques françaises.



## Contrat d'objectifs et de performance État-ONF-FNCOFOR 2012-2016



**Au travers de ce contrat, l'ONF confirme son rôle de premier gestionnaire d'espaces naturels en France. Il réaffirme sa volonté de conduire une politique de gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques françaises.**

Il intègre les grandes orientations fixées par le Grenelle de l'Environnement et le discours du Président de la République sur la filière forestière française, à Urmatt, en mai 2009. Il poursuit les orientations fixées au cours des deux précédents contrats État-ONF (périodes 2001-2006 et 2007-2011), tout en reconnaissant la nécessaire adaptation de ses modes de fonctionnement aux attentes de ses partenaires et de son personnel. Enfin, l'ONF met au cœur de son action la gestion de ses ressources humaines, qui constituent la principale richesse de l'établissement.

**La Fédération Nationale des Communes Forestières affirme le rôle central joué par les communes dans la mise en œuvre de la politique forestière et la structuration de la filière dans les territoires.**

En effet, les élus s'impliquent à double titre : ils sont détenteurs de la ressource en bois dans les forêts communales et garants de sa valorisation dans le respect d'une gestion durable ; ils sont également aménageurs du territoire dans ses dimensions économique, sociale et environnementale, et garants de l'équilibre des usages et de la pérennité du patrimoine forestier dans l'intérêt général.



Le contrat confirme les quatre grandes missions que l'État confie à l'ONF, que ce soit en métropole ou dans les départements d'outre-mer, à savoir :

- la gestion durable et multifonctionnelle des 1 300 forêts domaniales ;
- la gestion durable et multifonctionnelle des 15 600 forêts des collectivités, en particulier de 14 500 forêts communales et sectionnelles ;

## Des orientations stratégiques

### Un enjeu de production et de préservation

Assurer la gestion durable des forêts publiques, en intégrant les effets du changement climatique et à travers la mise en œuvre du protocole d'accord signé lors du Grenelle de l'environnement « Produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité, une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts ».

L'enjeu pour l'ONF est de répondre aux fortes attentes qui s'expriment en matière de matériaux et d'énergie renouvelables, en jouant pleinement son rôle au sein de la filière forêt-bois française. Soucieux du long terme, les forestiers ont aussi le souci de préserver les intérêts des générations futures. Or, force est de constater que l'acte consistant à prélever du bois en forêt est aujourd'hui plus questionné que par le passé.

Pour répondre à cet enjeu, l'ONF, avec les communes forestières, mettra en œuvre le protocole d'accord signé lors du Grenelle de l'Environnement. Il l'appliquera dans le cadre d'une démarche rigoureuse de gestion durable et multifonctionnelle des forêts, intégrant les effets du changement climatique. Afin d'éclairer ses décisions en matière de gestion forestière, un comité consultatif d'éthique sera mis en place.

### Une exigence de rentabilité

Accroître la rentabilité des activités de l'ONF notamment par l'augmentation de la production de bois façonnés et le développement des prestations réalisées au service de grands comptes, ainsi que par une rationalisation de ses coûts.

La situation budgétaire de l'ONF impose un accroissement de la valeur ajoutée liée à ses activités, ainsi qu'une augmentation de ses marges nettes. Cette orientation se traduira, d'une part, par un accroissement de la production de bois façonnés issus des forêts domaniales et communales, et d'autre part, par le développement des prestations réalisées au service de grands comptes, dont les niveaux d'intervention sont en rapport avec le rayonnement national de l'ONF.

### Une ambition sociale

Renforcer le dialogue et les accords partenariaux en s'appuyant sur un maillage territorial, dont l'évolution sera définie jusqu'en 2016.

L'ONF est en capacité de mettre en œuvre ses missions grâce à un personnel disposant d'une haute technicité, qu'il soit de droit public ou de droit privé. La gestion des ressources humaines doit donc être inscrite au cœur de l'action de l'ONF. Une priorité lui sera accordée au cours du présent contrat.



- la mise en œuvre de missions d'intérêt général confiées par l'État ou les collectivités à l'ONF, notamment en matière de gestion des risques naturels et de biodiversité ;
- la réalisation de prestations de services, en cohérence avec les compétences et les savoir-faire développés au sein de l'ONF.

## Des grands principes

---

# Engagement


La gestion durable des forêts publiques implique une véritable mobilisation de tous les acteurs. Cette mobilisation s'appuie sur la notion d'engagement, et donc de confiance.

L'engagement entre l'État, les Communes forestières et l'ONF que représente le contrat 2012-2016 illustre parfaitement cette démarche. Cet engagement pourra également se traduire par la signature d'accords, notamment avec la Fédération nationale du bois et la Fédération nationale des entrepreneurs du territoire.

Cette notion d'engagement se traduira également par le développement de démarches de contractualisation pour la vente de bois issus des forêts publiques. Il s'agit de donner de la visibilité à l'ONF et aux acteurs de la filière, tout en permettant une meilleure structuration de la relation économique au sein de la filière forêt-bois.

# Proximité

L'ONF renforcera au cours de ces prochaines années ses relations avec ses partenaires, notamment au niveau local. L'ONF créera ainsi des instances locales permettant d'améliorer le dialogue avec ses partenaires, qu'ils soient élus, industriels, membres d'ONG ou chasseurs. Le maillage territorial qui structure l'action de l'ONF sur les territoires sera par ailleurs stabilisé, sur la base d'un maillage cible à 2016. Il permettra de conforter le modèle de gestion des forêts publiques.



L'Office national des forêts (ONF) est un établissement public national à caractère industriel et commercial dérogatoire créé en 1964 et placé sous la double tutelle des ministères chargés de la forêt et de l'environnement.

L'ONF a profondément évolué au cours des dix dernières années. Ainsi, après les grandes tempêtes de 1999, l'ONF a développé une stratégie fondée sur une démarche qualité et de progrès, intégrant une préoccupation constante d'amélioration des performances. L'organisation territoriale et la structuration en métiers de l'établissement ont été profondément remaniées. Cette évolution s'est accompagnée d'un effort sans précédent de maîtrise des charges et de baisse des effectifs.

Cette réorganisation profonde a permis une plus grande professionnalisation des différentes activités de l'Office. Elle a permis de mieux répondre aux attentes de ses partenaires, tout en donnant à l'établissement les moyens d'affronter la crise économique et financière de 2009 avec l'aide de l'État. Mais elle a été également la source de nombreuses inquiétudes et interrogations exprimées par les personnels de l'ONF.

**“ Le contrat d'objectifs et de performance 2012-2016 est signé pour la première fois par la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR), partenaire privilégié de l'ONF compte tenu de l'importance de la gestion des forêts communales dans ses activités. ”**





**ONF**  
2, avenue de Saint-Mandé  
75570 Paris Cedex 12  
Tél. 01 40 19 58 00  
[www.onf.fr](http://www.onf.fr)

*Certifié ISO 9001 et ISO 14001*

**FNCOFOR**  
13 rue du Général Bertrand  
75007 Paris  
Tél. : 01 45 67 47 98  
[www.fncofor.fr](http://www.fncofor.fr)